



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Participation du public – Motifs de la décision

Motifs de l'arrêté modifiant l'arrêté du 22 juillet 2009 réglementant la pêche professionnelle de la Baudroie en zone CIEM VII

Projet soumis à participation du public du 30/10/2013 au 21/11/2013 sur le site du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Le présent arrêté modifie les modalités de gestion de la pêcherie de la baudroie en zone CIEM VII.

Cette modification restreint les possibilités de report d'activité des petits côtiers sur la pêche hauturière, et inversement, afin de préserver les équilibres côtiers.